



Gérant minoritaire ou égalitaire ?

Par **alarely**, le **20/11/2014** à **17:22**

Bonjour à toutes et à tous !

Je viens vers vous car je me pose une question sur la gérance. En effet, dans les prochains mois je devrais prendre la gérance d'une entreprise dans laquelle j'aurais 40 % des parts, une autre personne 40 % et une troisième 20%. Dans ce cas là, je suis minoritaire (étant donné que j'ai - de 50%) ou égalitaire puisque nous sommes 2 à avoir 40 % de parts... ?

Je recherche pas mal d'infos avant de me lancer !

Merci d'avance pour votre aide [smile3]

Par **moisse**, le **20/11/2014** à **18:17**

Bonsoir,

Vous serez minoritaire.

Avec une telle distribution, si vos statuts prévoient une minorité de blocage, la moindre mésentente va bloquer l'entreprise.

Par **alarely**, le **21/11/2014** à **16:55**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse. En fait je me pose également la question concernant ce partage de parts, pas évident !